

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée de la façon suivante :

Par le remplacement des règles applicables sur le **côté ouest et côté sud de l'avenue Springgrove** par les suivantes :

- renommer les alinéas c) et d) comme alinéas d) et e) ;
- ajouter l'alinéa c) suivant :  
  
« c) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 17 mètres à l'est du prolongement imaginaire de la ruelle et un autre point situé à une distance de 19 mètres vers l'est : arrêt interdit en tout temps ; »

2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX AVRIL 2023.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du premier projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du règlement :	4 avril 2023

---

Dossier 1235069008

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA23 16 XXX  
DU 4 AVRIL 2023